

L'an 2026 et le 9 juillet à 18h15 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 2 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Date d'affichage : 2 juillet 2026

Délibération N° 09-07-2026 / N°95

Etaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Mathieu Louis, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuville, François Level, Frédéric Jonard, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Pascal Glavieux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Benoît François, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Thomas Bonnelle, François Coquart, Christophe Hautecœur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents excusés : Nicolas Capron, Roland Descamps, Eric Caron, Maxime Fourmanoir.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé Maxime Desaulty, Jérôme Corman suppléé par David Jacquet, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Raymond Lavigne suppléé par Catherine Regniez, Ludovic Duriez suppléé par Marie Tinchon, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne

Absents : Hubert Tassencourt, Christophe Rose, Patrick Dekeyser, Magalie Larivière, Arnaud Ricq, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Simon Guillemant, Alexandre Decry, Joël Toursel, Xavier Jacquemont.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Arnould Thilliez, Christophe Ansqin ayant donné à Béatrice Dausse, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Philippe Lefebvre ayant donné procuration à Michel Seroux, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-Paul Hémy ayant donné procuration à Alain Debureaux, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Damien Bricout ayant donné procuration à Philippe Carton.

Secrétaire de séance : Alain Rose

Enfance Jeunesse : Retrait de la délibération n°33 du 27 avril 2026 relative au lancement d'un marché public pour l'organisation de colonies de vacances d'hiver et d'été 2027 pour les enfants de 10 à 17 ans du territoire

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;
- la délibération N°5 du 10 avril 2026 de délégation du Conseil Communautaire au Président
- la délibération N°27-04-2026 – N°18 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 par laquelle le règlement intérieur sur les procédures de marchés publics de la Communauté de Communes a été modifié,
- la délibération n°33 du 27 avril 2026 relative au lancement d'un marché public pour l'organisation de colonies de vacances d'hiver et d'été 2027 pour les enfants de 10 à 17 ans du territoire,
- l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 24 juin 2026

Considérant

- Que par délibération n°33 du 27 avril 2026, le Conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la passation du marché relatif à l'organisation de colonies de vacances d'hiver et d'été 2027 pour les enfants de 10 à 17 ans du territoire
- Que la procédure de consultation était une procédure adaptée inférieure à 216 000€ HT,
- Qu'il apparaît que cette décision relevait de la compétence de l'exécutif communautaire et non du Conseil communautaire ;
- Que la délibération précitée a ainsi été adoptée par une autorité incompétente ;
- Qu'il convient, de procéder au retrait de cette délibération ;
- Que ce retrait est sans incidence sur la possibilité pour l'autorité compétente de prendre les décisions nécessaires à la poursuite de la procédure dans le respect des règles applicables ;

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- le retrait de la délibération N°33 du 27 avril 2026, motivé par l'incompétence du Conseil communautaire pour prendre la décision concernée.

Le secrétaire de séance


Alain Rose

Le Président


Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 21/07/2026 et publication ou notification du 21/07/2026


